

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2383

5 octobre 2011

SOMMAIRE

Airlis Zukunft S.A.	114365	FRL Participations S.à r.l.	114377
Amaxx Consulting S.à r.l.	114346	Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A.	114377
Black Tie Luxco S.à r.l.	114343	General Oriental Investments Limited ..	114343
Brave B Lux S.A.	114382	General Oriental (Services) Limited	114343
CAE Management Luxembourg	114338	GERES Investment S.à r.l.	114382
Carry European Markets	114345	Gerona Securitization S.à r.l.	114346
Castello Borghese S.à r.l.	114345	GestAdlmo S.A.	114377
CBOS	114357	Global Services Agencement Sarl	114382
Central America Trading	114345	International Car Exchange	114349
Châtelet Investissements S.A.	114358	International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A.	114346
COFRA Luxembourg s.à r.l.	114345	Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.	114368
Comptafisc S.A.	114346	ION Investment Corporation S.à r.l.	114368
Comptalux S.A.	114357	Magnolis International S.à r.l.	114342
Conan Investments S.A.	114357	Martley Syrdall S.à r.l.	114344
Corn Products Global Holding S.à r.l. ...	114354	MedChine a.s.b.l.	114378
Cube Energy S.C.A.	114361	Meridiam MC S.A.	114347
Dakor Agro Holdings S.A.	114357	Obermark (SCA) SICAR	114345
Dossen Finance S.à r.l.	114358	Pizzeria Santa Maria S.à r.l.	114342
Dossen Holding S.à r.l.	114364	Resolution III Holdings S.à r.l.	114344
Dossen Management S.A.	114364	S-Gestion S.à r.l.	114358
Environnement et Construction S.A. ...	114365	Shell Finance Luxembourg	114361
Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ..	114349	Snack Santa Maria S.à r.l.	114342
ESSENTIAL Values S.à r.l.	114367	Sukhmani Investments S.à r.l.	114344
Euclid International S.à r.l.	114342	V.D.M. Evenements S.A.	114365
Excelliance S.A.	114368		
Fiat Industrial Finance Europe S.A.	114343		
Flamenco SPF	114377		

CAE Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.323.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of her colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CAE Management Luxembourg, a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 50,000, having its registered office at 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 151.323 (the "Company").

There appeared:

7320701 Canada Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its address Quebec, Canada and registered with the Province of Quebec, under number 7320701;

Here represented by Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney substituted to him.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 50,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which 7320701 Canada Inc. has been duly informed.

7320701 Canada Inc. through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount in USD equivalent to EUR 2,000,000 by the issuance of the corresponding amount of new shares with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium;
2. Subscription and payment of (i) the newly issued shares and (ii) the share premium by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by 7320701 Canada Inc., the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,603,454 (two million six hundred and three thousand four hundred and fifty-four US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) to USD 2,653,454 (two million six hundred and fifty-three thousand four hundred and fifty-four US Dollars) by the issuance of 2,603,454 (two million six hundred and three thousand four hundred and fifty-four) new shares with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 260,346 (two hundred and sixty thousand three hundred and forty-six US Dollars) to be fully allocated to a non distributable item of the balance sheet as legal reserve.

Second resolution

It is resolved to accept that all the 2,603,454 (two million six hundred and three thousand four hundred and fifty-four) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 each, be subscribed by 7320701 Canada Inc., subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 260,346 (two hundred and sixty thousand three hundred and forty-six US Dollars), by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of USD 2,863,800 (two million eight hundred and sixty-three thousand eight hundred US Dollars) it holds against the Company (the "Receivable").

Subscription - Payment

7320701 Canada Inc. through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to the 2,603,454 (two million six hundred and three thousand four hundred and fifty-four) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 each and paying the global share premium of an amount of USD 260,346 (two hundred and sixty thousand three hundred and forty-six US Dollars), the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable is set at USD 2,863,800 (two million eight hundred and sixty-three thousand eight hundred US Dollars). Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

7320701 Canada Inc., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to its knowledge, the Company is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (vii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Receivable; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Sylvie Brossard, Onno Rijdsijk, Marjorie Allo and Christophe Maillard acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Receivable has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 2,653,454 (two million six hundred and fifty-three thousand four hundred and fifty-four US Dollars) divided into 2,653,454 (two million six hundred and fifty-three thousand four hundred and fifty-four) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.'

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 3.200,- EUR There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of notary Leonie GRETHEN, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour d'août,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CAE Management Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 50.000 USD, ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et en immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.323 (la «Société»).

A comparu:

7320701 Canada Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son adresse dans la Province du Québec, Canada et immatriculée auprès de la Province du Québec sous le numéro 7320701 (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 50.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont 7320701 Canada Inc. a été préalablement informée. 7320701 Canada Inc., représentée par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant en USD équivalent à 2.000.000 de EUR par l'émission du nombre correspondant de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale;

2. Souscription et paiement (i) des nouvelles parts sociales et (ii) de la prime d'émission globale au moyen d'un apport en nature de l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par 7320701 Canada Inc., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.603.454 USD (deux millions six cent trois mille quatre cent cinquante-quatre dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille dollars américains) à 2.653.454 USD (deux millions six cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante-quatre dollars américains), par l'émission de 2.603.454 (deux millions six cent trois mille quatre cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 260.346 USD (deux cent soixante mille trois cent quarante-six dollars américains), devant être entièrement allouée à une réserve légale non distribuable.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 2.603.454 (deux millions six cent trois mille quatre cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 260.346 USD (deux cent soixante mille trois cent quarante-six dollars américains), soient souscrites par 7320701 Canada Inc. au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 2.863.800 USD (deux millions huit cent soixante-trois mille huit cents dollars américains) que 7320701 Canada Inc. détient à l'égard de la Société (la "Créance").

Souscription - Paiement

7320701 Canada Inc., représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 2.603.454 USD (deux millions six cent trois mille quatre cent cinquante-quatre dollars américains) en souscrivant à l'ensemble des 2.603.454 (deux millions six cent trois mille quatre cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD chacune et en payant la prime d'émission globale d'un montant de 260.346 USD (deux cent soixante mille trois cent quarante-six dollars américains), le tout étant entièrement libéré par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 2.863.800 USD (deux millions huit cent soixante-trois mille huit cents dollars américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

7320701 Canada Inc., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) à sa connaissance, la Société ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connu de 7320701 Canada Inc. à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (vii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance;
- (viii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Sylvie Brossard, Onno Rijdsdijk, Marjorie Allo et Christophe Maillard, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié], en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 2.653.454 USD (deux millions six cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante-quatre dollars américains), divisé en 2.653.454 (deux millions six cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante-quatre dollars américains) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 3.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Léonie GRETHEN, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Max MAYER, Léonie GRETHEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2011. Relation GRE/2011/2973. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011116447/216.

(110133874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

**Euclid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Magnolis International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.851.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62370 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114575/11.

(110131447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**Pizzeria Santa Maria S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Snack Santa Maria S.à r.l.).**

Siège social: L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 159.741.

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Cosma TORO, gérant de pizzeria, né le 25 septembre 1948 à Noci (Italie), demeurant à L-7418 Buschdorf, 2, Am Fuert.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «SNACK SANTA MARIA S.à r.l.», avec siège social à L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 159.741, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 7 mars 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1198 du 3 juin 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de «SNACK SANTA MARIA S.à r.l.» en «PIZZERIA SANTA MARIA S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de «SNACK SANTA MARIA S.à r.l.» en «PIZZERIA SANTA MARIA S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «PIZZERIA SANTA MARIA S.à r.l.» ».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Toro, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2011. Relation: RED/2011/1578. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Max ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116665/43.

(110133906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Fiat Industrial Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.849.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse professionnelle de Madame Stefania Saini, administrateur, est: 24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT INDUSTRIAL FINANCE EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011114625/13.

(110131795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114631/9.

(110131805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

General Oriental Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114633/9.

(110131820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Black Tie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.838.

Suite à une convention de cession de parts sociales signées en date du 29 juillet 2011 entre:

Change Capital (Guernsey) II Limited, une société constituée sous le droit de Guernesey, Channel Islands, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 47849;

Et

1) Change Capital Fund II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 990;

2) Change Capital Co-Invest II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 988;

3) Change Capital Co-Invest IIB LP, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 989;

Suite à ces cessions, l'actionariat de BLACK TIE LUXCO S.A R.L., se compose comme suit:

1) Change Capital Fund II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 990;

Détenant 18.158.648 parts sociales

2) Change Capital Co-Invest II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 988;

Détenant 1.193.369 parts sociales

3) Change Capital Co-Invest IIB LP, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 989;

Détenant 647.983 parts sociales.

Pour BLACK TIE LUXCO S.A R.L.

Référence de publication: 2011116421/36.

(110133798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Martley Syrdall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114743/9.

(110131551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011114811/12.

(110131569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Sukhmani Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.533.

Il résulte d'une résolution prise en date du 9 août 2011 par le conseil de gérance de la Société que la nomination de Alter Audit S.à.r.l., ayant son siège au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes a été approuvée avec effet immédiat.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sukhmani Investments S.à r.l.

Un Gérant

Référence de publication: 2011114833/16.

(110131907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Carry European Markets, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 74.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115038/10.

(110131420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Obermark (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 144.314.

Die Bilanz zum 31. März 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. August 2011.

Für die Obermark (SCA) SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhauser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Patrick Obach

Référence de publication: 2011115103/16.

(110131492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Castello Borghese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 86, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 68.999.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115039/10.

(110131406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Central America Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 89.540.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115041/10.

(110131387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

COFRA Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 148.647.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.11.

Signature.

Référence de publication: 2011115042/10.

(110131873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Comptafisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 81.172.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115043/10.

(110131383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.448.

La liste des signataires autorisés au 08 août 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2011.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. / International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011115070/14.

(110131414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Gerona Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 162.388.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé en date du 2 août 2011 sous seing privé, que les 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires de la Société détenues par Apollo European Principal Fund L.P., ont été transférées à Stichting Gerona, fondation de droit hollandais, ayant son siège social au 88 Spoorhaven, 2561 av Berkel en Rodenrijs, Pays-Bas et immatriculée auprès du Kamer van Koophandel (chambre de commerce) sous le numéro 53277171, laquelle détient désormais les 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SG Audit

Référence de publication: 2011115275/19.

(110132366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Amamax Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.699.

Suite à la cession de parts sociales de la société intervenue le 1^{er} août 2011,
entre le cédant Monsieur Ahmed MECHACHTI ABEKHTI, Expert-Comptable, résidant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon,

et le cessionnaire Monsieur Cédric RATHS, Expert-Comptable, résidant à B-6860 Thibessart, rue de la Mande-Brat 8,
La répartition du capital est la suivante:

Monsieur Cédric RATHS, préqualifié, cent vingt quatre parts	124
Total: cent vingt quatre parts sociales	124

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Gérant technique

Référence de publication: 2011115159/17.

(110132588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MERIDIAM MC S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 121.093), incorporated by Me Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on 26 October 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2348 of 15 December 2006.

The meeting was chaired by Marie Bernot, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Alexandra Schmitt, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Céline Parmentier, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the accounting year to begin on the first day of July of each year and to terminate on the last day of June of the following year and consequent amendment of article 18 of articles of incorporation of the Company (the "Articles").

2. Change of date of the annual general meeting to the 30 September at 10 a.m. and the consequent amendment of article 8 item 2 of the Articles.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. That the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 20 May 2011 to the registered shareholders.

IV. That the resolutions on the agenda require a quorum of one half of the capital of the Company and that the resolutions on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast at the meeting.

V. It appears from the attendance list that out of fifty-eight thousand three hundred sixty-four point eight hundred fifty-four (58,364.854) shares (Class A and Class B), fifty seven thousand thirty one point two hundred thirty-eight (57,031.238) shares are represented at the meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the accounting year to begin on the first day of July of each year and to terminate on the last day of June of the following year and to amend article 18 of articles of incorporation of the Company so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1st July of each year and shall terminate on 30th June of the following year.”

Second resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting to the 30 September at 10 a.m. and to amend item 2 of article 8 of the Articles so as to read as follows:

“ **8.2.** The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on 30 September each year at 10.00 a.m.”

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERIDIAM MC S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 121.093), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2348 du 15 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Marie Bernot, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Alexandra Schmitt, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Céline Parmentier, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement de l'exercice social pour qu'il commence le premier juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante et de modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société (les «Statuts»).

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au 30 septembre à 10.00 heures et de modifier en conséquence l'article 8.2 des Statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé le 20 mai 2011 par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs.

IV. Les résolutions reprises dans l'ordre du jour nécessitent un quorum de la moitié du capital de la Société et les résolutions de l'ordre du jour de cette assemblée ne pourra être valablement prise que si une majorité d'au moins 2/3 des votes émis lors de cette assemblée approuvent la résolution.

V. Il résulte de la liste de présence que sur cinquante-huit mille trois cent soixante-quatre virgule huit cent cinquante quatre (58.364,854) actions (actions de classe A et classe B) cinquante-sept mille trente et une virgule deux cent trente-huit (57.031,238) actions sont représentées à l'assemblée.

VI. Il s'en suit que la présente assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante et de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au 30 septembre à 10 heures et de modifier l'article 8.2 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **8.2.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 30 septembre de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOT, C. PARMENTIER, A. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26444. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011117208/114.

(110134126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

International Car Exchange, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 50.767.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2011

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Nomination:

- Optimal Consult sa, dont le siège social est à 3, Op d'Schmett à L-9964 Huldange, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 109.314, représentée par son administrateur délégué, Jean-Luc LOUIS, demeurant à B-4500 HUY, rue du Longthier 50 B, boîte 22, au poste de commissaire.

Le mandat prend effet le 6 juin 2011 et se termine à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Révocation:

Monsieur Léon LEWALLE au poste de commissaire

Renouvellement:

Les mandats sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017

Monsieur Robert DEHOGNE, administrateur et administrateur délégué

Monsieur Georges ROUAULT, administrateur

EUROPE «94» SA, administrateur

Référence de publication: 2011115956/21.

(110132684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.804.090,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.463.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Equinix, Inc., a company incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its principal place of business at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December

2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.463 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 5 April 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 14,784,090 (fourteen million seven hundred eighty-four thousand ninety United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 14,804,090 (fourteen million eight hundred four thousand ninety United States Dollars) by the issuance of 14,784,090 (fourteen million seven hundred eighty-four thousand ninety) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 133,056,816.91 (one hundred thirty-three million fifty-six thousand eight hundred sixteen United States Dollars ninety-one cents) out of which USD 1,478,409 (one million four hundred seventy-eight thousand four hundred nine United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Equinix, Inc. of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 14,784,090 (fourteen million seven hundred eighty-four thousand ninety United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 14,804,090 (fourteen million eight hundred four thousand ninety United States Dollars) by the issuance of 14,784,090 (fourteen million seven hundred eighty-four thousand ninety) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 133,056,816.91 (one hundred thirty-three million fifty-six thousand eight hundred sixteen United States Dollars ninety-one cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which USD 1,478,409 (one million four hundred seventy-eight thousand four hundred nine United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of EUR 106,664,786.36 (one hundred six million six hundred sixty-four thousand seven hundred eighty-six Euros thirty-six cents) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 147,840,906.91 (one hundred forty-seven million eight hundred forty thousand nine hundred six United States Dollars ninety-one cents) which is the USD equivalent of EUR 106,664,786.36 (one hundred six million six hundred sixty-four thousand seven hundred eighty-six Euros thirty-six cents) pursuant to a blended USD/EUR exchange rate of 1.3860.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 51-53 Great Marlborough Street, London W1F 7JT, United Kingdom;
- d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on July 22nd, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equinix, Inc.: 14,804,090 (fourteen million eight hundred four thousand ninety) shares.

The notary acts that the 14,804,090 (fourteen million eight hundred four thousand ninety) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital of the Company is set at USD 14,804,090 (fourteen million eight hundred four thousand ninety United States Dollars), represented by 14,804,090 (fourteen million eight hundred four thousand ninety) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public de résidence à, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Equinix, Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son principal lieu d'établissement au One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique (l'"Associé Unique"),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé en date 9 décembre 2010 par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 9 février 2011, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.463 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Francis Kessler, soussigné, le 5 avril 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 14.784.090 USD (quatorze millions sept cent quatre-vingtquatre mille quatre-vingt-dix Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 14.804.090 USD (quatorze millions huit cent quatre mille quatre-vingt-dix Dollars américains) par l'émission de 14.784.090 (quatorze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 133.056.816,91 USD (cent trente-trois millions cinquante-six mille huit cent seize Dollars américains et quatre-vingt-onze cents), dont un montant de 1.478.409 USD (un million quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent neuf Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3. Souscription et libération par Equinix, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article six des statuts de la société afin de refléter de telles parts sociales; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 14.784.090 USD (quatorze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix Dollars américains) afin de porter son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 14.804.090 USD (quatorze millions huit cent quatre mille quatre-vingt-dix Dollars américains) par l'émission de 14.784.090 (quatorze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 133.056.816,91 USD (cent trente-trois millions cinquante-six mille huit cent seize Dollars américains et quatre-vingt-onze cents) (la "Prime d'émission") dont un montant de 1.478.409 USD (un million quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent neuf Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, pour un montant total de 106.664.786,36 EUR (cent six millions six cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-six Euros et trente-six cents) (l'"Apport").

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par les Apporteurs des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'un apport en nature comme décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 147.840.906,91 USD (cent quarante-sept millions huit cent quarante mille neuf cent six Dollars américains et quatre-vingt-onze cents) qui est l'équivalent USD de 106.664.786,36 EUR (cent six millions six cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-six Euros et trente-six cents) suivant un taux de change pondéré USD/EUR de 1,3860.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Ici interviennent:

a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Clifornia 94065, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à 51-53 Great Marlborough Street, London W1F 7JT, Royaume-Uni;

d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 22 juillet 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- Equinix, Inc.: 14.804.090 (quatorze millions huit cent quatre mille quatre-vingt-dix) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 14.804.090 (quatorze millions huit cent quatre mille quatre-vingt-dix) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 14.784.090 USD (quatorze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix Dollars américains), représenté par 14.804.090 (quatorze millions huit cent quatre mille quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113896/249.

(110130851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Corn Products Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.230.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of June.

Before Us, Maître Leonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Corn Products Development Inc., a company governed by the laws of the State of Delaware, with office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Corn Products Global Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 18 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1433 of 13 July 2010, with registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 153.230 (the "Company"). The articles of the Company have been amended by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 30 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2511 of 19 November 2010.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and the payment of this share by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) including a share premium of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 499,999.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of 1 euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand

five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second and third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mr. Arnaud Fostier, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make full payment for such share by way of a contribution in cash of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) including a share premium of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 499,999.-).

The person appearing declared and the undersigned notary recognized that the new share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued share, and to allot one (1) newly issued share of the Company to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-)

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Corn Products Development Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant ses bureaux à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, ("Associé Unique"),

représentée par Monsieur Arnaud Fostier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par Corn Products Global Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, le 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1433 du 13 juillet 2010, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.230 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2511 du 19 novembre 2010.

La comparante a déclaré qu'elle reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission d'une nouvelles part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales à douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'Associé Unique.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par l'Associé Unique par un apport consistant en un apport en numéraire de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) incluant une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 499.999,-).

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième et troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une nouvelles part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales à douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'Associé Unique.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Monsieur Arnaud Fostier, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de payer intégralement le montant de cette part sociale par un apport en numéraire de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) incluant une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 499.999,-).

La comparante a déclaré et le notaire instrumentant a reconnu que la nouvelle part sociale a été intégralement payée en numéraire et que la somme totale de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décida d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer une (1) nouvelle part sociale à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suivant:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27462. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117041/156.

(110134188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

CBOS, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.428.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2010

Comme les mandats de tous les administrateurs et du commissaire sont venus à échéance, l'actionnaire unique décide de nommer:

- Aux fonctions d'administrateur:

* M. Ranjit de Alwis, 12, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Aux fonctions de commissaire :

* M. Jean-Paul Elvinger, 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Tous pour une période de 6 ans se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Signature.

Référence de publication: 2011115210/16.

(110132024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Comptalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.126.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115044/10.

(110131379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Conan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.798.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011115045/12.

(110131625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Dakor Agro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.738.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.
Pour Dakor Agro Holdings S.A.
Représenté par M. Matthijs Bogers
Administrateur

Référence de publication: 2011115046/13.

(110131525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Dossen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.349.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Dossen Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011115047/13.

(110131500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Châtelet Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.099.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 août 2011 a décidé de nommer deux administrateurs supplémentaires de la catégorie B en la personne de;

- Monsieur Michaël Zianveni, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien Gravière, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, Rue de L'Eau L-1449 Luxembourg;

portant ainsi le nombre des administrateurs à sept.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011115211/16.

(110131957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

S-Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.813.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Fernando SOUSA, conseiller économique, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, Allée des Poiriers, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Madame Sandra DOS SANTOS, éducatrice, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, Allée des Poiriers, ici représentée en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de “S-GESTION S.à r.l.”.

Art. 3. La société a pour objet l'exercice à titre indépendant de toutes activités relevant directement ou indirectement du conseil en organisation sous toutes ses formes et plus particulièrement en matière d'organisation, de gestion, de formation, d'information et de stratégie en ressources humaines aux administrations, aux associations, aux entreprises ou sociétés de droit public ou privé.

La société a également pour objet tous travaux et services en relation avec la comptabilité et la fiscalité des personnes morales et physiques, ainsi que tous les travaux de salaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tout autre pays étranger.

La Société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location, la gérance, les activités de syndic et d'administrateur de biens, ainsi que la promotion d'immeubles bâtis et non-bâtis, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra mettre à disposition des administrations, des associations, des entreprises ou sociétés de droit public et privé du personnel interne ou externe.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Libération de parts sociales

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fernando SOUSA, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Madame Sandra DOS SANTOS, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Fernando SOUSA, conseiller économique, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, Allée des Poiriers, gérant technique, et
 - Madame Sandra DOS SANTOS, éducatrice, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, Allée des Poiriers, gérante administrative.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature du gérant technique ou par la signature conjointe de la gérante administrative et du gérant technique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fernando SOUSA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011116107/146.

(110132774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence Macors

Gérante

Référence de publication: 2011115115/11.

(110131343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

In the year two thousand and eleven, on the twenty seventh of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société en commandite par actions Cube Energy S.C.A., with registered office at L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, RCS Luxembourg, section B number 138404, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 16th of April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1365 of 4th June, 2008 and whose articles of association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22nd December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 488 of March 6, 2008.

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, notary clerk professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meetings appoints as scrutineer Mr Jérôme Almeras, managing director, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Increase of the share capital of the Company from its present amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000) represented by one hundred twenty four thousand and nine hundred ninety nine (124,999) shares without nominal value and one (1) management share without nominal value, up to three million euros (EUR 3,000,000) represented by seven hundred forty nine thousand and nine hundred ninety nine (749,999) ordinary shares and one (1) management share without nominal value, to be paid by a contribution in cash of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000) through the issue of six hundred twenty five thousand (625,000) new ordinary shares without nominal value, and subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000), represented by one hundred twenty four thousand and nine hundred ninety nine (124,999) shares without nominal value and one (1) management share without nominal value, up to three million euros (EUR 3,000,000) represented by seven hundred forty nine thousand and nine hundred ninety nine (749,999) ordinary shares and one (1) management share without nominal value, to be paid by a contribution in cash of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000) through the issue of six hundred twenty five thousand (625,000) new ordinary shares without nominal value.

The Meeting admits the Company Cube Infrastructure Fund, a société anonyme, ("société d'investissement à capital variable"), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to the subscription of the new ordinary shares, the other shareholder waiving its preferential subscription right.

Subscription and payment

The 625,000 (six hundred twenty five thousand) new ordinary shares are subscribed by Cube Infrastructure Fund, prenamed, here represented by Jérôme Almeras, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, and fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association as follows:

" **Art. 6. (First paragraph).** The Company has a subscribed share capital of three million euros (EUR 3,000,000) represented by seven hundred forty nine thousand and nine hundred ninety nine (749,999) ordinary shares and one (1) Management Share without nominal value. The Management Share shall be held by NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES LUXEMBOURG S.A., in abridged form NEIL as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 3,200.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Cube Energy SCA», avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138404, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1365 du 4 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 488 du 6 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Almeras, managing director, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) divisé en cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans désignation de valeur nominale à EUR 3.000.000.- (trois millions d'euros) représenté par sept cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (749.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans désignation de valeur nominale, à libérer par un versement en espèces de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-) par l'émission de six cent vingt-cinq mille (625.000) Actions Ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale, et modification subséquente de l'article 6 des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) divisé en cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans désignation de valeur nominale à EUR 3.000.000.- (trois millions d'euros) représenté par sept cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (749.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans désignation de valeur nominale, à libérer par un versement en espèces de deux million cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-) par l'émission de six cent vingt cinq mille (625.000) Actions Ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet la société Cube Infrastructure Fund, une société anonyme, («société d'investissement à capital variable»), avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, à la souscription des nouvelles actions ordinaires, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les 625.000 (six cent vingt cinq mille) nouvelles actions ordinaires sont souscrites par Cube Infrastructure Fund, prénommée, ici représentée par Jérôme Almeras, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 3.000.000.-(trois millions d'euros) divisé en sept cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (749.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans valeur nominale. L'Action de Direction est détenue par NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES LUXEMBOURG S.A., en abrégé NEIL, en qualité d'actionnaire commandité."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 3.200,.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, J. ALMERAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24899. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011117042/151.

(110134125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Dossen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.341.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Dossen Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011115048/13.

(110131501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Dossen Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.766.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Dossen Management S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011115049/13.

(110131503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

ECO S.A., Environnement et Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 117.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115050/10.

(110131350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Airlis Zukunft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 141.392.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 février 2011

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Ahmed ZAIM de son poste d'Administrateur et d'Administrateur délégué et de nommer en remplacement au poste d'Administrateur et d'Administrateur délégué Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg.

2. L'assemblée générale accepte la démission de la société JAWER Luxembourg SA de son poste de Commissaire aux Comptes et décide de nommer en remplacement la société JAWER CONSULTING SA ayant son siège social au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Les mandats ainsi attribué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115152/18.

(110132337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

V.D.M. Evenements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 162.771.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société GLOBAL INVESTMENTS LUX SA (RC B 154.481), dont le siège social est situé à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue,

ici représentée par son administrateur unique, Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, habilité à engager la société par sa seule signature, et agissant sur base de l'article 7 des statuts.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: V.D.M. EVENEMENTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet:

- L'organisation et le management d'évènements et de spectacles.

- La prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

- La prestation de service en matière de commercialisation de location et de gestion de brevet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EUROS (31,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par la comparante.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de huit mille euros (8.000,-€), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions resteront nominatives jusqu'à complète libération du capital social.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

114367

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent vingt euros (820,- €).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

Daniel MULLER, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société E.I.B.L. Sàrl, Espace Immobilier et Bâtiments Lux (RC B 136.290), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2011. REM/2011/1037. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011114887/118.

(110131880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

ESSENTIAL Values S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESSENTIAL Values S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011115051/13.

(110131428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Exceliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 83.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115052/10.

(110131353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.911.407,70.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.463.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 août 2011

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 11 août 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Marta Kozinska;
- Michael Chidiac;
- Anthony Peter Smedley;
- Ramon van Heusden.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA
Mara Schwager

Référence de publication: 2011116523/21.

(110133395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

ION Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.012.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 159.792.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of the month of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ION Investment Group Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, with registered office at 4th Floor, Minerva House, Simonscourt Road, Dublin 4, Ireland, registered with the register of commerce of Ireland under company number 496108 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declares that it holds the entire share capital of ION INVESTMENT CORPORATION S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 159.792,

incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 23 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1265 dated 10 June 2011 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt on 8 April 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1401 dated 28 June 2011.

The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To fully amend and restate the articles of association of the Company.
2. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and approve the amendment and restatement of the Company's articles of association in their entirety, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The object of the company is to carry on the business of an investment company, to acquire the entire issued share capital of ION TRADING LIMITED, to invest in shares, stock, securities, property and obligations of all kinds.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interest in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "ION INVESTMENT CORPORATION S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at fifty million twelve thousand five hundred Euro (50,012,500,- EUR), divided into five hundred thousand one hundred twenty-five (500,125) shares with a par value of one hundred Euro (100,- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to the holder of such share to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers which shall, in all cases, include the signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Subject to Article 19, in case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided always that such majority shall, in all cases, include the positive vote of one manager of category A and one manager of category B

In the Event that a resolution of the board of managers cannot be passed because the majority does not include the positive vote of both one manager of category A and one manager of category B, then the chairman of the board of managers shall have the casting vote. The chairman of the board of managers shall be an A manager.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at meetings of the board of managers and signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting. Shareholders' resolutions. Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by a majority of 50% plus one of the shareholders (ii) owning at least seventy-five per cent (75%) of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s). Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

Interim accounts are established by the manager or the board of managers, These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 19. Notwithstanding any other article, the following shall require approval by the shareholder(s). Any manager of the Company may convene a shareholder(s) meeting to consider, and if thought fit, approve any of the matters below.

(i) Issue of shares

The creation, allotment or issue of any shares, securities, convertible debt instruments or any other instrument having a similar affect by the Company, or the grant of any option or other right to require the allotment or issue of any shares, securities, convertible debt instruments or any other instrument having a similar affect in the capital of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company or any variation of the rights attached to any of the shares for the time being in the capital of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company.

(ii) Variation of capital

The increase, reduction, repayment, purchase (or re purchase), subdivision, redemption, consolidation, re-designation or other variation of the authorised share capital of the Company, or the reduction or the making of any application to a court of competent jurisdiction in relation to any intended reduction, of the amount (if any) standing to the credit of any nondistributable reserve (including the share premium account or capital redemption reserve), or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the Company.

(iii) Constitutional Documents

The amending, variation or waiver of any provision of the Company's memorandum or articles.

(iv) Change in nature of business

The making of any change (including cessation) in the nature or scope of the business of the Company.

(v) Related party transactions

The entry into, or variation of, by the Company of any transaction, arrangement or agreement with any director of the Company or any person connected with any director of the Company or an associate thereof or any person connected therewith.

(vi) Acquisitions and disposals

(a) The sale, assignment, transfer, disposal, merger or spin-off of the entire or a substantial part of the undertaking, business or assets of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company or any substantial part of any such undertaking, business or assets or grant of any option, right of pre-emption or creation of any security interest over any part of the Company's or any subsidiary of the Company's interest in any share capital in any company.

(b) The acquisition by the Company of the whole or part of either (a) the issued share or loan capital of any company or other body corporate or (b) the assets, business or undertaking of any body corporate, partnership, firm or unincorporated association.

(c) The acquisition, sale, license, assignment or disposal by the Company of any intellectual property or the entering into of any agreement or other arrangement to do so.

(d) The undertaking of a sale of the whole of the issued share capital of the Company or all or substantially all of the assets or business of the Company or its subsidiaries whether to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction or series of linked transactions (including without limitation the manner and timing of any such sale) or liquidation or dissolution of the Company and the taking of any steps by or on behalf of the Company which would or might result in any such sale becoming unconditional or completed.

(e) The undertaking of the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company (or any new holding company formed for the purpose of a quotation) to trading on any recognised investment exchange, recognised overseas investment exchange, designated investment exchange or designated overseas investment exchange (in each case for the purpose of the UK Financial Services and Markets Act 2000, as amended) or other stock exchange in North America or Europe (including without limitation the manner and timing of any such quotation and the taking of any steps by or on behalf of the Company which would or might result in any quotation).

(vii) Security, Loans and Guarantors

(a) The creation, variation or granting by the Company of any encumbrance (including any interest or equity of any person (including any right to acquire, option or right of pre-emption), any mortgage, charge, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest (including any created by law), title retention or other security agreement or arrangement

and any rental, hire purchase, credit or conditional sale or other agreement for payment on deferred terms) or other security interest on any issued share, uncalled capital or on any asset of the Company.

- (b) The entry into or increase or extension of any liability under any guarantee or indemnity.
- (c) The increasing or extension of any loan or advance or granting of any credit.
- (d) Factoring or disposing or encumbering any book debts or entering into invoice discounting arrangements.
- (e) The borrowing of any monies or incurring any indebtedness or other liability.
- (viii) Share option schemes, Share schemes and the EBT

The establishment of any new profit sharing, bonus, share option, employee trust or incentive scheme (whether legally binding or not) or the variation to the terms of any existing profit sharing, bonus, share option, employee trust or incentive scheme or the provision, in accordance with any such share option scheme, by the Company of money for the acquisition of shares.

(ix) Litigation

The instigation by the Company of any material litigation, save for collection of debts arising in the ordinary course of business.

(x) No capital expenditure

Any material capital expenditure by the Company, including any of an amount equal to or greater than €100,000 or entry by the Company into a contract, commitment or arrangement with an aggregate value of more than €100,000.

(xi) No transfers of shares

No transfer of shares, including: (i) the transfer of the legal and/or beneficial ownership in such share; and/or (ii) the grant of an option to acquire the legal and/or beneficial ownership in such share, and the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer of a share:

(a) any direction (by way of renunciation or otherwise) by a shareholder entitled to an allotment or issue of any share that such share be allotted or issued to some person other than himself;

(b) any sale or other disposition of any legal or equitable interest in a share (including any voting right attached thereto) and whether or not by the registered holder thereof and whether or not for consideration or otherwise and whether or not effected by an instrument in writing; and

(c) any grant of a legal or equitable mortgage or charge over any share.

(xii) Dividends

The declaration, making or payment of any dividend or other distribution in respect of profits, assets or reserves of the Company or in any way reducing the reserves of the Company.

(xii) Agreements

Any commitment or agreement to enter into any of the above matters."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.-EUR).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ION Investment Group Limited, une société constituée selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à 4th Floor, Minerva House, Simonscourt Road, Dublin 4, Irlande, enregistrée auprès du registre de commerce d'Irlande sous le numéro 496108 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données le 5 août 2011.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare représenter l'intégralité du capital social de ION INVESTMENT CORPORATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché

de Luxembourg, avec siège social à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.792, constituée suivant acte passé par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 1265 du 10 juin 2011 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1401 en date du 28 juin 2011.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte totale des statuts de la Société.
2. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois relatives à une telle entité (ci après la "Société"), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

" **Art. 2. L'objet social.** La société a pour objet la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et tout autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription, et toute autre combinaison, et également le transfert par vente, l'échange d'une manière ou d'une autre d'actions, d'obligation, de titre obligataires, billets et autres valeurs mobilières de toute nature, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet social de la Société est d'exercer l'activité d'une société d'investissement, d'acquérir la totalité du capital émis de ION TRADING LIMITED, d'investir dans des parts sociales, des actions, des titres, des biens et autres obligations de toute sorte.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute société financière, industrielle ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut apporter toute aide que se soit par le biais de prêts, de garanties, ou autre.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêt de toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de titres obligataires.

La Société peut poursuivre toute activité de titres, financière, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement en lien avec son objet et entretenir un établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et poursuivre toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de ce qui précède.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société adopte la dénomination de "ION INVESTMENT CORPORATION S.à.r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré dans un toute autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg par le biais d'une résolution émanant des membres d'une assemblée générale extraordinaire, délibérant de la manière définie par les Statuts modifiés.

L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la municipalité grâce à une simple décision des gérants ou dans le cas d'une pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut établir d'autres bureaux et succursales, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante millions douze mille cinq cent Euros (EUR 50.012.500,-), divisé en cinq cent mille cent vingt-cinq (500.125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes ayant été souscrites et libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Sans porter atteinte aux dispositions de l'article 6, le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'article 13 des Statuts.

Art. 8. Payments. Chaque part sociale donne droit au détenteur de cette part sociale à une fraction de l'actif social de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Au sein de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, ainsi un seul propriétaire est admis par part sociale. Les propriétaires indivis de parts sociales devront désigner une seule personne pour être leur représentant à l'égard de la Société..

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans le cas d'un actionnaire unique, les parts sociales de la Société détenues par l'actionnaire unique sont librement transférables à partir de l'instant où le transfert est approuvé par une résolution écrite de l'actionnaire unique.

En cas d'une pluralité d'actionnaires, les parts sociales détenues par chaque actionnaire pourront être transférées conformément aux provisions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gérance de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils vont former un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Les gérant(s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les gérant(s) peuvent être révoqués ad nutum.

Lorsqu'ils s'adressent à des tiers, les gérant(s) auront l'ensemble des pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances, de poursuivre et d'approuver l'ensemble des actes et opérations conformes à l'objet social de la Société, à condition que les termes de l'article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence des gérants, et en cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société est liée par la simple signature de son actionnaire unique, et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux de ses membres du conseil de gérance qui devront, dans chaque cas, porter la signature d'un des gérants de catégorie A et de l'un des gérants de catégorie B.

Le gérant, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition nécessaire à sa mission.

Conformément à l'article 19, en cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance devront être adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, à condition que cette majorité inclus, dans chaque cas, le vote positif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Dans le cas où l'une des résolutions du conseil de gérance ne pourrait être retenue parce que la majorité n'inclurait pas un vote positif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, alors le président du conseil de gérance disposera d'une voie supplémentaire. Le président du conseil de gérance devra être un gérant de catégorie A.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à chacune des réunions du conseil de gérance par téléphone, ou conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaires permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de communiquer simultanément l'un avec l'autre. La participation à l'une des réunions par ces moyens doit être considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion..

Les résolutions écrites, approuvées et signées par l'ensemble des gérants, auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance et les signatures pourront être exécutées sur des documents séparés, chacun étant un original mais dont l'ensemble constituera un seul et même instrument. Dans le cas où les décisions émaneraient d'un actionnaire unique, elles seront enregistrées par procès-verbal ou rédigées par écrit.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (en fonction de la situation) n'engage, en raison de sa position, aucunement sa/leurs responsabilité(s) personnelle(s) à l'égard de tout engagement valablement réalisé par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. Réunion de l'assemblée générale des actionnaires. Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires. Modification des statuts. L'associé unique concentre l'ensemble des pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe, sont enregistrées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

En présence d'une pluralité d'actionnaires, les actionnaires devront prendre une décision de manière collective, quelque soit le nombre des parts sociales qu'ils détiendront. Chaque actionnaire détient des droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions prises dans le but de modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées (i) par une majorité de 50% plus l'un des actionnaires (ii) détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, sujette aux provisions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre, sauf exception pour la première année, qui débutera à la date de formation de la Société et terminera le 31 Décembre 2011.

Art. 15. Les comptes annuels. Chaque année, en référence à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, devront préparer un inventaire incluant une indication relative à la valeur des actifs et des obligations de la Société.

Chaque actionnaire pourra consulter l'inventaire cité ci-dessus et le bilan de la Société au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des réserves légales. Les profits brut de la Société cités dans les compte annuels, après déduction des dépenses générales, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net. Le montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué au(x) actionnaire(s).

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance,

Ces comptes font apparaître un bénéfice, incluant les bénéfices reportés ou transférés à une réserve extraordinaire,

La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'actionnaire unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le paiement est réalisé une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommé(s) par les actionnaires qui devront déterminer leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Art. 18. La loi applicable. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des questions auxquelles aucune disposition spécifique n'auraient été prises dans ces Statuts.

Art. 19. Nonobstant tout autre article, les dispositions suivantes nécessitent l'approbation par le(s) actionnaire(s).

Tout gérant de la Société peut convoquer une assemblée générale des actionnaire(s) pour examiner, et s'il convient, approuver l'une des propositions ci-dessous.

(i) Emission de parts sociales

La création, l'attribution ou l'émission d'actions, d'obligations, de titres de créances convertibles ou de tout autre instrument ayant un effet similaire sur la Société, ou l'octroi de toute option et autre droit qui requiert l'attribution ou l'émission de parts sociales, d'obligations, de titres de créance ou de tout autre instrument ayant un effet similaire sur le capital social de la Société, ou tout autre filiale directe ou indirecte de la Société, ou toute autre modification des droits attachés à chacune des parts sociales, pour la période où elles étaient présentes dans le capital social de la Société, ou de tout autre filiale directe ou indirecte de la Société.

(ii) Variation du capital

L'augmentation, la réduction, le remboursement, l'achat (ou l'achat renouvelé), la sous-division, le rachat, la consolidation, la re-désignation, ou toute autre variation du capital social autorisé de la Société, la diminution ou la présentation de toute proposition devant le Tribunal d'une juridiction compétente en matière de réduction d'un montant (le cas échéant) résultant du crédit de toute réserve non-distribuable (incluant le compte de prime d'émission ou de la réserve de capitalisation), ou la diminution de toute responsabilité injustifiée à l'égard des parts sociales de la Société déjà en partie libérées.

(iii) Textes fondateurs

L'amendement, la modification ou la suppression de toute provision des Statuts de la Société ou de son mémorandum.

(iv) Changement de nature de l'activité

La réalisation de tout changement (incluant la cessation) dans la nature ou la portée de la Société.

(v) Opérations entre sociétés apparentées

L'entrée, ou la modification par la Société de toute transaction, entente ou accord avec l'un des gérants de la Société ou tout autre personne concernée avec l'un des directeurs de la Société ou l'un des associés, ou de toute autre personne qui s'y rattache.

(vi) Cessions et acquisitions

(a) La vente, la cession, le transfert, la disposition, la fusion ou la scission de l'ensemble ou d'une partie substantielle de l'entreprise, activités ou actifs de la Société ou de toute filiale directe ou indirecte de la Société, ou de toute part substantielle de l'entreprise, activité ou actifs de tout type ou cession de toute option,, droit de préemption ou de création de toute sûreté réelle sur une partie quelconque de la Société ou de toute filiale où la Société a un intérêt dans le capital social de toute société.

(b) L'acquisition par la Société de l'ensemble ou d'une partie de: (a) soit des parts sociales émises ou d'un prêt de capital de toute société ou autre personne morale ou (b) soit des actifs, de l'activité ou de toute entreprise ou personne morale, partnership, firme ou association sans personnalité morale.

(c) L'acquisition, la vente, la licence, la cession ou la disposition par la Société de tout droit de propriété intellectuelle ou la conclusion d'un contrat ou de tout type d'accord dans ce but.

(d) La réalisation d'une vente portant sur l'ensemble du capital social de la Société, ou de tout ou partie des actifs, ou sur l'activité de la Société, ou de ses filiales, à l'égard d'un acheteur unique, ou à un ou plusieurs acheteurs dans le cadre

d'une transaction unique, ou d'une série de transactions liées (incluant sans limitations les modalités et le calendrier de ces ventes), ou la liquidation, ou la dissolution de la Société, ou le fait de prendre part au nom et pour le compte de la Société à toute étape qui serait ou pourrait conduire à une telle vente devenant inconditionnelle ou accomplie.

(e) L'admission de l'ensemble ou de certaine catégorie de parts sociales émises par la Société (ou de toute nouvelle société holding constituée dans le but d'une cotation) pour spéculer sur toute bourse d'investissement, toute bourse étrangère d'investissement, ou toute bourse d'investissement désignée, ou toute bourse étrangère d'investissement désignée (dans tous les cas dans le but de la loi de 2000 sur les marchés et services financiers, modifiée à plusieurs reprises) ou tout autre bourse en Amérique du Nord ou en Europe (incluant sans limitation de moyens et de temps, toute ces cotations et la prise de toute mesure au nom et pour le compte de la Société à toute étape qui serait ou pourrait résulter une cotation).

(vii) Titres, prêts et garants.

(a) La création, la modification ou l'octroi par la Société de toute charge (incluant les intérêts, ou de toute participation de toute personne (incluant tout droit d'acquérir, d'option et de préemption), toute hypothèque, nantissement, gage, droit de gage, assignation, mise en hypothèque, grèvement (incluant ceux créés par la loi), réserve de propriété ou autre contrat de sûreté, ou accord, et toute location, crédit à tempérament, crédit, contrat de vente conditionnelle, ou autre contrat pour le paiement du crédit) ou autre sûreté sur toute part sociale émise, capital social non libéré et tout autre actif de la Société.

(b) L'acceptation, l'augmentation ou l'extension de toute responsabilité en vertu de toute garantie ou indemnité.

(c) L'augmentation ou la prolongation d'un prêt ou d'une avance ou l'octroi de tout crédit.

(d) L'affacturage, l'aliénation ou le grèvement de toute créance comptable, ou la conclusion d'accord d'escompte de factures.

(e) L'emprunt de somme d'argent ou le déclaration de toute dette et autre obligation.

(viii) Les options sur actions, les régimes d'actions et de la EBT.

La mise en place de toute nouvelle participation aux bénéfices, primes, options sur actions, fiducie au bénéfice des employés ou accord incitatif (qu'il engage légalement ou non), ou la modification des clauses de toute participation aux bénéfices, primes, options sur actions, fiducie au bénéfice des employés, ou accord incitatif ou les provisions, conformément avec tout système d'actionariat, avec l'argent de la Société pour l'acquisition de parts sociales.

(ix) Contentieux

L'initiation par la Société de tout contentieux important, de sauvegarde pour le recouvrement des dettes résultant du déroulement ordinaire de l'activité.

(x) Aucune dépense de capital

Toute dépense de capital par la Société, incluant un montant égal ou supérieur à €100.000, ou la conclusion par la Société d'un contrat, d'un engagement ou d'un accord d'un montant global de plus de €100.000.

(xi) Pas de transfert de parts sociales

Aucun transfert de parts sociales, incluant: (i) le transfert de la propriété légale et/ou en équité de ces parts sociales; et/ou (ii) l'octroi d'une option pour acheter la propriété légale et/ou en équité de ces parts sociales, et les suivantes devront être réputées (mais sans limitations) être un transfert d'une part sociale:

(a) toute les possibilités (par voie de renonciation ou autre) pour un actionnaire ayant droit à une attribution ou à l'émission de part sociale, que ces parts sociales ont été attribuées ou émises à une personne autre que cette dernière;

(b) chaque vente ou autre aliénation ayant un intérêt légal ou en équité relatif à une part sociale (incluant tout droit de vote qui y serait rattaché) et pour le propriétaire enregistré ou non, et pour ces considérations ou non, et affectées ou non par un instrument écrit; et

(c) tout cession d'une hypothèque légale ou non, ou tout ordre sur toute part sociale.

(xii) Dividendes

La déclaration, la mise en place ou le paiement de tout dividende ou autre distribution des bénéfices, actifs et autre réserves de la Société ou qui pourrait d'une quelconque manière faire décroître les réserves de la Société.

(xiii) Contrats

Tout engagement et autre contrat conclus dans les buts définis précédemment."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (1.100,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2011. Relation: LAC/2011/35929. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116531/467.

(110134031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

FRL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliaire

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011115056/15.

(110131536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2011115057/13.

(110131557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

GestAdlmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 6, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg B 136.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115058/10.

(110131348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Flamenco SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 9 août 2011

La société anonyme Fiscalité Immobilière S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28 am Bornert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.162 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme Eliolux S.A., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 9 août 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011115273/16.

(110132498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

MedChine a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg F 8.821.

— STATUTS

Les soussignés déclarent constituer par la présente une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Titre 1^{er} .- Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination MedChine a.s.b.l..

Art. 2. Le siège de l'association est établi au 14, rue Dicks, L-1417 Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple délibération du conseil d'administration.

Art. 3. L'association a pour objet:

1. l'organisation de visites, de séminaires et de workshops de médecins chinois au Luxembourg;
2. l'échange entre médecins, chercheurs ainsi qu'étudiants en thèse travaillant dans les domaines de la médecine ou de la recherche biomédicale;
3. la promotion, l'encouragement et le financement de projets de recherche biomédicale s'inscrivant dans le contexte de la médecine traditionnelle chinoise;
4. l'information du public sur la médecine traditionnelle chinoise.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Titre 2.- Membres - Adhésion - Ressources

Art. 5. L'association doit compter au moins trois membres effectifs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Les membres effectifs personnes morales doivent désigner une personne physique qui les représente valablement auprès de l'association. Cette personne physique ne peut pas se représenter elle-même.

Peut devenir membre effectif de l'association, toute personne intéressée, à condition de ne pas être salariée de l'association et d'avoir reçu l'agrément par l'assemblée générale.

Les personnes intéressées doivent adresser une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui doit la soumettre à la prochaine assemblée générale. La décision de celle-ci est sans recours.

Le taux des cotisations annuelles à effectuer par les membres effectifs de l'association est fixé par décision majoritaire de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le taux des cotisations ne doit en aucun cas dépasser un maximum de 200 €.

Art. 5 bis. L'association peut adopter des membres honoraires. La qualité de membre honoraire s'acquiert pour la durée d'une année civile moyennant le paiement d'un don dont le seuil minimal est à fixer par l'assemblée générale. Les membres honoraires peuvent participer aux assemblées générales. Ils ne disposent toutefois pas du droit de vote par rapport aux points à l'ordre du jour découlant de l'art. 10 ci-après.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- par démission,
- par le défaut de paiement de la cotisation endéans un délai de 6 mois à compter de l'appel de celle-ci fait par lettre recommandée à la poste,
- par le décès,
- par une décision d'exclusion prononcée par une assemblée générale extraordinaire constatant:
 - * que le membre ne remplit plus les conditions requises pour l'admission, ou
 - * que le membre n'était ni présent, ni représenté à trois assemblées générales consécutives sans avoir présenté d'excuses suffisantes ou
 - * que le membre a manqué gravement ou itérativement aux intérêts de l'association, ou

* que le membre est contrevenu gravement ou itérativement aux statuts, aux décisions de l'assemblée générale ou à ses obligations contractuelles envers l'association

Art. 7. Les ressources de l'association comprennent:

- les cotisations de ses membres,
- des subventions et dons,
- du revenu de ses actifs,
- des recettes perçues en contrepartie des prestations fournies et toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

Titre 3.- Administration

Art. 8. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes, à savoir

- l'assemblée générale, et
- le conseil d'administration.

Art. 9. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle est convoquée par le conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Le conseil doit la convoquer également à la demande d'un cinquième au moins des membres.

Les convocations sont envoyées aux membres par simple lettre ou par courrier électronique au moins quinze jours à l'avance. Elles doivent être accompagnées de l'ordre du jour.

Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre. Aucun membre ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Selon le ou les objets à l'ordre du jour, l'assemblée générale se réunit

- en assemblée générale ordinaire ou
- en assemblée générale extraordinaire.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire

- définit la politique générale de l'association
- nomme et révoque les membres du conseil d'administration
- nomme les réviseurs des comptes ou le réviseur d'entreprises externe
- approuve les comptes annuels et les budgets
- fixe le montant annuel des cotisations
- décide de l'admission de nouveaux membres
- se prononce sur les décharges statutaires

Elle délibère valablement si la majorité au moins des membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple (majorité relative) des membres présents ou représentés.

Elle peut délibérer sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour, à condition que tous les membres présents le décident.

Art. 11. L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour décider des modifications à apporter aux statuts, de l'exclusion d'un membre ou de la dissolution de l'association. Elle délibère dans les conditions des articles 8 et 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 6 membres élus pour une durée de cinq ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un bureau composé d'au moins 4 membres, soit un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et représente celle-ci dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes choisies en son sein ou à l'extérieur.

Art. 13. Le conseil d'administration est compétent pour toutes les questions qui ne sont pas expressément réservées par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale. En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent et au moins trois fois par an aux lieux et heures indiquées dans la convocation. Les convocations, accompagnées de l'ordre du jour, sont signées par le président, le secrétaire ou trois administrateurs, et envoyées par simple lettre au moins une semaine à l'avance, sauf urgence dûment motivée.

L'administrateur empêché d'assister à la réunion peut se faire représenter par un autre administrateur en lui conférant une procuration spéciale donnée par lettre, courrier électronique ou télécopie, valable pour l'ordre du jour d'une seule réunion. Un administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Les réunions sont présidées par le président, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un vice-président ou l'administrateur le plus ancien en rang et, en cas d'égalité de rang, par le plus âgé.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Sauf en cas d'urgence dûment justifiée, ou si tous les administrateurs sont présents, les délibérations ne peuvent porter que sur les points figurant à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les délibérations sont consignées par le secrétaire dans un procès-verbal de réunion à soumettre pour approbation au prochain conseil d'administration, et contresignées par le président de séance.

Art. 14. Un règlement d'ordre intérieur est établi par le conseil d'administration pour l'application des présents statuts. Il fixe les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Il s'impose à tous les membres.

Le règlement d'ordre intérieur est à valider par l'assemblée générale.

Titre 4.- Exercice social et Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'association tient une comptabilité commerciale adaptée à ses besoins et basée sur les dispositions de la section XIII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration et soumis pour vérification à deux réviseurs des comptes choisis parmi les membres effectifs de l'association et nommés par l'assemblée générale pour une durée maximale de 3 ans. Le mandat des réviseurs de comptes est renouvelable deux fois. Dès que l'actif comptable de l'association dépasse un montant de 25 000 € pendant deux exercices sociaux consécutifs, le mandat des réviseurs des comptes prend fin et les comptes annuels doivent être soumis à un réviseur d'entreprises externe nommé par l'assemblée générale ordinaire pour un terme de trois ans non renouvelable.

Le budget de l'année courante ainsi que les comptes annuels de l'année précédente, accompagnés du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et le rapport des réviseurs des comptes ou du réviseur d'entreprises externe sont soumis pour approbation à l'assemblée générale ordinaire au plus tard le 30 avril de chaque année.

Le résultat de l'exercice est reporté à l'exercice suivant ou affecté au Fonds social.

Titre 5.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 et suivants de la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de dissolution, le bureau fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, il donnera à l'excédent favorable une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Réunis en date du 27 juin 2011 à Luxembourg, Villa Louvigny, les membres fondateurs présents ont approuvé les statuts à l'unanimité.

Pour tout élément non traité par la présente, il est renvoyé à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Dr Lau Yvonne, médecin
née le 25/06/1961 à Luxembourg
demeurant 48, rue Fuert, L-5410 Beyren
Signature

M. De MuiserGuy, consultant, enseignant
né le 20/06/1926 à Wiltz
demeurant 7, rue d'Or ange, L-2267 Luxembourg
Signature

M. De Ryck Guy, fonctionnaire
né le 24/02/1958 à Leuven
demeurant 1, Cité de l'Usine, L-8450 Steinfort
Signature

M. Stroerup Mikkel, employé privé
né le 25/11/1983
demeurant 28, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
Signature

M. Leguina-Bertrand Benno, entrepreneur
né le 09/09/1967 à Madrid

demeurant 11bis, Boucle des Lièvres, F-57100 Thionville

Signature

Dr Steffes Carlo, Médecin - Chef de Division

né le 23/08/1951 à Diekirch

demeurant 30, rte de Medernach, L-7619 Larochette

Signature

M. Cognioul Guy, Fonctionnaire de l'Etat

né le 31/03/1964 à Luxembourg

demeurant 8, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher

Signature

M. Steffen Jean, Fonctionnaire de l'Etat

né le 24/05/1957 à Luxembourg

demeurant 11, Cité Flammant, L-6115 Junglinster

Signature

M. Schroeder Joseph, employé privé

né le 05/03/1963 à Luxembourg

demeurant 85, rue Belair, L-3820 Schifflange

Signature

Dr Steinmetz André, directeur de recherche

né le 19/11/1947 à Ahn

demeurant 17, rue de la Libération, L-8035 Strassen

Signature

Dr Wang Ning, employé privé

née le 30/09/1963 à Jiangsu

demeurant 1, Cité de l'Usine, L-8450 Steinfort

Signature

M. Thommes Guy, senior consultant

né le 30/12/1948 à Luxembourg

demeurant 12, rue de l'avenir, L-7306 Mullendorf

Signature

Mme Trefois-Kohnen Christiane, employé-privé

née le 15/09/1951 à Luxembourg

demeurant 10, Cité Am Bruch, L-8062 Bertrange

Signature

M. Daoud Hafedh, Team Leader Fund Accounting Services SGTB

né le 26/01/1953 à Tunis

demeurant 18, Boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg

Signature

M. Schleich Jean-Claude, employé privé

né le 22/12/1955 à Schifflange

demeurant 23, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg

Signature

Mme Muller Lis, responsable service nutrition, Domaine Thermal Mondorf

née le 20/10/1956 à Luxembourg

demeurant 57, rue Scheuerberg, L-5422 Erpeldange

Signature

Référence de publication: 2011115673/199.

(110131778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

GERES Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.472.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Août 2011.

Myriam Vigneron.

Référence de publication: 2011115059/10.

(110131764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Global Services Agencement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 103.058.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20.07.11.

Signatures.

Référence de publication: 2011115060/10.

(110131861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Brave B Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.453,23.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 146.810.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Brave B Lux S.A. (the "Company") having its registered office in 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 12th June, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. 1361 on 15th July, 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 4th June 2010 by deed of Me Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial dated 25th August 2010, number 1733 (as rectified by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 11th November 2010, published in the Mémorial on 11th February 2011, number 287).

The meeting was presided over by Mr. Pierre Stemper, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Naïm Gjonaj, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on 12 July 2011.

III. It appears from the attendance list that (i) 377,324 class A shares out of a total of four hundred seventeen thousand five hundred seventy-two (417,572) class A shares, (ii) 2,029,468 class B shares out of a total of two million sixty-one thousand two hundred forty-two (2,061,242) class B shares, (iii) 1,000,151 class C shares out of a total of one million one hundred fifty-one (1,000,151) class C shares, (iv) 528,451 class D shares out of a total of five hundred twenty-eight thousand four hundred fifty-one (528,451) class D shares, (v) 3,616 class E shares out of a total of eighteen thousand eight hundred forty-nine (18,849) class E shares and (vi) 380 class F shares out of a total of twenty thousand (20,000) class F shares are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Reduction of the issued share capital of the Company from forty thousand and four hundred sixty two Euro and sixty-five cents (EUR 40,462.65.-) by an amount of nine Euros and forty-two cents (EUR 9.42.-) to forty thousand four hundred fifty three Euros and twenty-three cents (EUR 40,453.23.-) by means of the repurchase and cancellation of a total of four hundred sixty six (466) class E shares and four hundred seventy-six (476) class F shares with a nominal value

of one Euro cent (EUR 0.01) each, and consequential amendment of the first paragraph of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company from forty thousand and four hundred sixty two Euro and sixty-five cents (EUR 40,462.65) by an amount of nine Euros and forty-two cents (EUR 9.42) to forty thousand four hundred fifty three Euros and twenty-three cents (EUR 40,453.23) by means of the repurchase and cancellation of a total of four hundred sixty six (466) class E shares and four hundred seventy-six (476) class F shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all those class E shares and class F shares being held by the Company.

As a consequence to the preceding resolution, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company, so as to read

“The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of forty thousand four hundred fifty three Euros and twenty-three cents (EUR 40,453.23) divided into

- (i) four hundred seventeen thousand five hundred seventy-two (417,572) class A shares (the “Class A Shares”),
 - (ii) two million sixty-one thousand two hundred forty-two (2,061,242) class B shares (the “Class B Shares”),
 - (iii) one million one hundred fifty-one (1,000,151) class C shares (the “Class C Shares”),
 - (iv) five hundred twenty-eight thousand four hundred fifty-one (528,451) class D shares (the “Class D Shares”),
 - (v) eighteen thousand three hundred eighty-three (18,383) class E shares (the “Class E Shares”), and
 - (vi) nineteen thousand five hundred twenty-four (19,524) class F shares (the “Class F Shares”),
- each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euro (EUR 900.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing persons, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same persons, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Brave B Lux S.A. (la «Société») ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée le 12 juin 2009, par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1361 du 15 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 juin 2010 suivant acte de Me Carlo Wersandt, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1733 du 25 août 2010 (tel que rectifié suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, le 11 novembre 2010, publié au Mémorial numéro 287 du 11 février 2011).

L’assemblée était présidée par M. Pierre Stemper, administrateur de la Société, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée a élu comme scrutateur M. Naïm Gjonaj, administrateur de la Société, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a prié et requis le notaire d’acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions détenues par chacun d’eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l’enregistrement.

II. La présente assemblée a été convoquée par avis de convocation comprenant l’ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires enregistrés en date du 12 juillet 2011.

III. Il résulte de la liste de présence que (i) 377.324 actions de classe A du total de quatre cent dix-sept mille cinq cent soixante-douze (417.572) actions de classe A, (ii) 2.029.468 actions de classe B du total de deux millions soixante et un mille deux cent quarante-deux (2.061.242) actions de classe B, (iii) 1.000.151 actions de classe C du total de un million cent cinquante et une (1.000.151) actions de classe C et (iv) 528.451 actions de classe D du total de cinq cent vingt-huit mille quatre cent cinquante et une (528.451) actions de classe D (v) 3.616 actions de classe E du total de dix-huit mille huit cent quarante neuf (18.849) actions de classe E et (vi) 380 actions de classe F du total de vingt mille (20.000) actions de classe F sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est dûment constituée, remplit les conditions de quorum et peut valablement délibérer de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous:

1. Réduction du capital émis de la Société de quarante mille quatre cent soixante-deux euros et soixante-cinq centimes (EUR 40.462,65) by un montant de neuf euros et quarante deux centimes (EUR 9,42) à quarante mille quatre cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 40.453,23) par le rachat et l'annulation d'un total de quatre cent soixante-six (466) actions de classe E et quatre cent soixante-seize (476) actions de classe F chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5.1. des statuts de la Société.

Après que l'ordre du jour précédent a été approuvé, l'assemblée a unanimement pris la résolution suivante:

L'unique résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital émis de la Société de quarante mille quatre cent soixante-deux euros et soixante-cinq centimes (EUR 40.462,65) d'un montant de neuf euros et quarante deux centimes (EUR 9,42) à quarante mille quatre cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 40.453,23) par le rachat et l'annulation d'un total de quatre cent soixante-six (466) actions de classe E et quatre cent soixante-seize (476) actions de classe F chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes ces actions de classe E et actions de classe F étant détenues par la Société.

Suite à la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5.1. des statuts de la Société afin d'avoir la teneur suivante:

«La Société a un capital émis et entièrement souscrit de quarante mille quatre cent cinquante-trois euros et vingt trois centimes (EUR 40.453,23) divisé en

- (i) quatre cent dix-sept mille cinq cent soixante-douze (417.572) actions de classe A (les «Actions de Classe A»),
- (ii) deux millions soixante et un mille deux cent quarante-deux (2.061.242) actions de classe B (les «Actions de Classe B»),
- (iii) un million cent cinquante et une (1.000.151) actions de classe C (les «Actions de Classe C»),
- (iv) cinq cent vingt-huit mille quatre cent cinquante et une (528.451) actions de classe D (les «Actions de Classe D»),
- (v) dix-huit mille trois cent quatre-vingt-trois (18.383) actions de classe E, et
- (vi) dix-neuf milles cinq cent vingt-quatre (19.524) actions de classe F, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à neuf cents Euros (EUR 900,-).

N'ayant pas d'autre opération à l'ordre du jour, l'assemblée est close en conséquence.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Stemper, P. Santer, N. Gjonaj, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juillet 2011. Relation: RED/2011/1625. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): Max ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117009/142.

(110134081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.